

Communauté de Communes du Canton d'AURIGNAC
Quartier Saint-Joseph – BP 16
31420 AURIGNAC

Président : Jean-Luc GUILHOT

Téléphone : 05-61-98-73-40

Télécopie : 05-61-98-72-54

E-mail : communaute-de-communes-aurignac@wanadoo.fr

Aurignac, le 24 janvier 2005

Monsieur le Président
De la Communauté de Communes
Du Canton d'AURIGNAC

A

M. Michel ... CABE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réunion du bureau de la Communauté de Communes du Canton d'AURIGNAC aura lieu le **lundi 07 février, à 17 heures, salle Quartier Saint-Joseph.**

Ordre du jour :

- Orientations budgétaires,
- Questions diverses.

Je vous demanderais de bien vouloir assister à cette réunion.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.







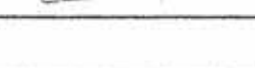
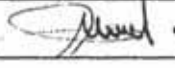


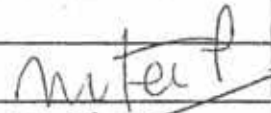

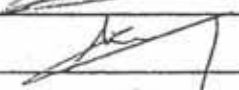


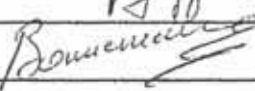
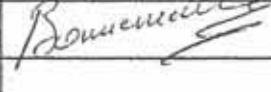
Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

Communauté de Communes du Canton d'AURIGNAC

Conseil Communautaire du 23 février 2005

Liste d'Emargement

Communes	Délégué titulaire	Délégué Suppléant	Emargement
ALAN	M. GUILHOT Jean-Luc		
	M. ST-BLANCAT Georges		
	M. DELGADO Progresso		
	Mme DARNAUD Josette		
AULON	M. LABATUT Gérard <i>excusé</i>	CATHES Eric	
	M. GAILLEMIN Christian <i>excusé</i>		
	Mme REY Marie-Pierre <i>excusé</i>		
	M. FITTE Michel		
AURIGNAC	M. BRUNET Claude		
	Mme GRANJON Jacqueline <i>excusé</i>		
	M. SOULA Claude		
	M. FOUGERON Claude		
	M. MAILHO Philippe		
	M. CISTAC Michel		
	M. DELMOTTE Guy		
	M. JUFFRAULT Pierre <i>excusé</i>		
	Mme BOULP Régine		
	Mme VITAL Nicole		
BACHAS	M. BERGES Marcel		
	M. VIGNEAUX Thierry		
BENQUE	M. LASSERRE Jean-Claude		
	M. BARTHE Jean-Claude		
BOUSSAN	M. BOUBE Patrick		
	Mme LABAT Marie-Josée		
BOUZIN	M. BONNEMAISON Serge		
	Mme BELLAN Anne-Marie		

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Emargement
CASAGNABERE TOURNAS	M. ZAMUNER André		<i>Zamuner</i>
	Mme FAURE Francette		<i>Faure</i>
	M. ESTINES Michel		
	M. MARTIN Jean-François		
CAZENEUVE MONTAUT	M. CABE Michel		<i>Cabe</i>
	M. PODOR Gilles		
EOUX	Mme REY Monique <i>excusée</i>		
	M. BARTHE Didier		<i>Barthe</i>
ESPARRON	M. MASSARIN André <i>excusé</i>		
	M. LAJOUS Jean-Claude		
LATOUE	M. FERAUT Jacques		<i>Feraut</i>
	Mme MISTROT Danielle		
	M. SAUX Christian		
	M. TRESCAZES Jean-Louis		<i>Trescazes</i>
MONTOLIEU	M. SENGES Félix		<i>Senges</i>
	M. PLEGAT Jean-Louis		
PEYRISSAS	M. DUCOS Guy <i>excusé</i>		
	M. BERGES serge <i>excusé</i>		
PEYROUZET	M. SIGU Michel		<i>Sigu</i>
	M. LAGRANGE Philippe		
SAINT-ANDRE	M. DE GALARD Jean		<i>De Galard</i>
	M. RANCON Raymond		<i>Rancon</i>
SAINT-ELIX- SEGLAN	M. SUSPENE Henri		<i>Suspene</i>
	Mme ADER Danièle		<i>Adere</i>
SAMOUEILLAN	M. PABON Jean-Michel		
	Mme BARO Christine <i>excusée</i>		
TERREBASSE	M. DUCOS Charles		
	M. MARREQUESTE André		<i>Marrequeste</i>

Communauté de Communes du Canton d'AURIGNAC
Assemblée Générale du 23 février 2005

Présents : Voir la liste d'émargement ci-jointe.

Excusés :

Monsieur Christian GAILLEMIN, délégué de la commune d'AULON,
Madame Marie-Pierre REY, déléguée de la commune d'AULON,
Mme Jacqueline GRANJON, déléguée de la commune d'AURIGNAC,
Monsieur Pierre JUFFRAULT, délégué de la commune d'AURIGNAC,
Madame Monique REY, déléguée de la commune d'EOUX,
Monsieur André MASSARIN, délégué de la commune d'ESPARRON,
Monsieur Guy DUCOS, délégué de la commune de PEYRISSAS,
Monsieur Serge BERGES, délégué de la commune de PEYRISSAS,
Madame Christine BARO, déléguée de la commune de SAMOUILLAN.

Excusés représentés :

Monsieur Gérard LABATUT, délégué de la commune d'AULON, représenté par Monsieur Eric CAMES.

Absents :

Monsieur Claude BRUNET, délégué de la commune d'AURIGNAC,
Monsieur Claude FOUGERON, délégué de la commune d'AURIGNAC,
Monsieur Michel CISTAC, délégué de la commune d'AURIGNAC,
Monsieur Guy DELMOTTE, délégué de la commune d'AURIGNAC,
Madame Régine BOULP, déléguée de la commune d'AURIGNAC,
Monsieur Jean-Claude BARTHE, délégué de la commune de BENQUE,
Madame Anne-Marie BELLAN, déléguée de la commune de BOUZIN,
Monsieur Michel ESTINES, délégué de la commune de CASSAGNABERE-TOURNAS,
Monsieur Jean-François MARTIN, délégué de la commune de CASSAGNABERE-TOURNAS,
Monsieur Gilles PODOR, délégué de la commune de CAZENEUVE-MONTAUT,
Madame Danielle MISTROT, déléguée de la commune de LATOUE,
Monsieur Christian SAUX, délégué de la commune de LATOUE,
Monsieur Jean-Louis PLEGAT, délégué de la commune de MONTOLIEU,
Monsieur Philippe LAGRANGE, délégué de la commune de PEYROUZET,
Monsieur Jean-Michel PABON, délégué de la commune de SAMOUILLAN,
Monsieur Charles DUCOS, délégué de la commune de TERREBASSE.

Nombre de délégués : 54

Nombre de présents :	28
Nombre d'excusés représentés :	1
Nombre d'excusés :	9
Nombre d'absents :	16

Assistaient à cette réunion :

Mademoiselle Sylvie ALABRO, trésorier d'Aurignac,
Monsieur Jacques DURRIEU, Conseiller Général du Canton d'Aurignac.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Annonce est faite par Mademoiselle ALABRO, trésorière, que le montant de la DGF ne sera pas connu avant le 30 mars.

Monsieur le Président évoque en premier lieu les orientations budgétaires qui préfigurent le budget 2005.

INVESTISSEMENT :

- Monsieur le Président explique que le panier de levage acheté l'an passé n'a pu être homologué par les bureaux de contrôle et, par conséquent, est interdit d'utilisation. Il devient donc nécessaire d'acquérir une nacelle homologuée, fabriquée par les établissements Orengé et qui puisse s'adapter à l'arrière du tracteur. Son coût est d'environ 18 000 €, ramené à 10 500 €, TVA et subvention déduites, ce qui revient à un investissement de 1 500 € par an pendant sept ans. L'ancien matériel serait repris au prix de vente et la réception du nouveau se ferait sur le site de la Communauté de Communes par le vendeur.

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur LAJOUS souligne que l'ancienne nacelle avait déjà été subventionnée par le Conseil Général et demande quelle est l'attitude de ce dernier par rapport à ce nouvel achat.

Monsieur le Président lui répond que cela n'aura aucune incidence sur la subvention à venir.

L'autorisation est accordée.

Monsieur le Président rappelle que les normes en matière de sécurité sont de plus en plus strictes. Le matériel de sécurité est contrôlé tous les six mois, la benne à ordures tous les trois mois.

- Il s'agit ensuite de compléter le matériel de tonte par l'achat d'un tracteur-tondeuse. Sur ce point, les besoins sont en cours de définition avec le personnel.

Monsieur CABE fait aussitôt remarquer que les communes de Latoue, Boussan et Aulon possèdent déjà ce genre de matériel et se demande s'il ne serait pas plutôt souhaitable de mutualiser les besoins et le personnel.

Monsieur le Président lui répond que cela ne sera pas possible car il n'y aura pas assez de personnel.

Par ailleurs, un tracteur-tondeuse nécessite d'être transporté. Cela entraîne l'achat d'un véhicule et d'une remorque pour récupérer les déchets verts et les transporter à la déchetterie.

Monsieur LAJOUS affirme que les communes peuvent très bien stocker leurs propres déchets verts et les utiliser pour faire du compost, ce qui éviterait ces achats et ces déplacements.

Monsieur le Président lui répond qu'une telle action entraînerait inévitablement des dépôts sauvages d'ordures dans chaque commune aboutissant ainsi à l'effet inverse de l'effet souhaité.

Monsieur SOULA ajoute qu'un tel investissement (un tracteur-tondeuse, un véhicule et une remorque) n'est pas négligeable et demande réflexion.

Monsieur FITTE lui rétorque que cela est soumis à l'évaluation du volume des travaux ponctuels.

Monsieur le Président rappelle que la seule commune de Cassagnabère-Tournas a évalué ses propres besoins en travaux ponctuels à trois jours de travail par semaine.

Monsieur SOULA s'interroge sur le type de matériel à acheter ; il souligne la fragilité et la difficile maniabilité des tracteurs-tondeuses hors terrain plat.

Monsieur TRESCAZES fait ressortir les deux aspects du problème : d'un côté, un investissement relativement lourd, de l'autre un besoin de matériel. Il s'agit, selon lui, pour convaincre l'Assemblée, de démontrer la réelle nécessité de ces besoins.

M. le Président rappelle qu'il a déjà demandé à chaque commune de se prononcer sur ses propres besoins et que c'est de cette évaluation qu'est ressorti le besoin de matériel.

Monsieur FERAUT ajoute que le C15 a 85 000 kms et qu'il faudra le changer d'ici un an. Partant, il serait peut-être plus judicieux d'envisager l'achat d'un véhicule qui permettrait de faire davantage de choses et notamment de développer les travaux ponctuels.

Monsieur TRESCAZES affirme qu'il faut être précis dans le calcul et démontrer les besoins : combien d'heures par commune ? Combien de temps passé ?

Monsieur CABE ajoute qu'il faut se prononcer pour un prix de revient à l'heure.

Monsieur FITTE note que l'augmentation du prix de l'heure ne compensera pas la diminution du temps passé.

Monsieur CABE fait remarquer qu'il ne trouve pas très logique de faire transporter les déchets verts (qui sont ensuite écologiquement recyclés) par des véhicules qui fonctionnent au gaz oil et sont donc pollués.

- Monsieur le Président clôt le débat sur l'investissement en matériel pour l'année 2005 par la proposition d'achat d'un véhicule de service pour le personnel de la CCCA qui, jusqu'à présent, en cas de déplacement pour besoin de service, utilise le plus souvent un véhicule personnel. Il s'agirait d'un véhicule de type C2 dont l'investissement se chiffrerait entre 9 000 et 10 000 € hors subventions, soit environ 7 000 € amortissables sur cinq ans.

Monsieur le Président rappelle que le montant de la subvention du Conseil Général pour la construction du hangar s'élève à 50%, soit 155 400,98 € et que l'aire de lavage est, elle, subventionnée à 35 %, soit un montant de 8 003,45 €.

Il demande l'autorisation de l'Assemblée pour lancer l'appel d'offres.

L'autorisation est accordée.

Monsieur CABE demande si l'on a prévu la possibilité d'une ossature bois.

Monsieur le Président lui confirme que cette variante est prévue dans l'appel d'offres.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui concerne le projet de musée, aucun chiffre n'est, à ce jour, connu. Les trois prochaines réunions sont prévues les 02, 15 et 22 mars, à la CCCA.

FONCTIONNEMENT :

En matière de fonctionnement, Monsieur le Président informe tout d'abord qu'il s'agira d'intégrer sur l'ensemble de l'année le personnel des berges (3 agents).

En ce qui concerne les embauches, il souligne que plusieurs points sont à prévoir :

- En premier lieu, il s'agira de titulariser l'emploi temporaire affecté aux travaux ponctuels.

- Ensuite, il explique que le transfert des services de la D.D.E. à Saint-Gaudens dans les mois à venir (permis de construire, ATESAT, études) ne sera pas sans conséquences ; seul restera sur Aurignac le pôle Conseil Général, c'est-à-dire l'entretien des routes départementales. La CCCA restera éligible à l'ATESAT, mais il n'y aura aucun agent pour assurer ce service sur place. Dans ces conditions, l'embauche d'un technicien propre à la CCCA semble inéluctable, en 2005 ou 2006. Il s'agit d'anticiper la recherche et de commencer à prospecter.
- Enfin, en matière d'encadrement, il serait souhaitable d'avoir un chef de chantier. En effet, le technicien ci-dessus évoqué sera davantage affecté à des tâches de bureau (instruction des dossiers, pilotage des projets, ...) qu'à du travail sur le terrain. Il semblerait qu'un agent de maîtrise capable d'encadrer au quotidien les agents sur le terrain soit le bienvenu.

Monsieur le Président explique que ces embauches pourraient se faire sans augmenter la masse salariale. Il rappelle en effet que deux agents devraient être reclassés : l'un connaît des problèmes de santé qui le conduisent à ne plus pouvoir travailler en extérieur, l'autre devra très certainement être reclassé suite à un accident du travail.

Monsieur SOULA fait remarquer, qu'en général, le reclassement se fait en interne mais que l'on pourrait peut-être envisager, si cela ne s'avère pas possible, un reclassement dans une autre collectivité.

Monsieur le Président lui répond que, pour l'un des deux cas au moins, cette solution est envisagée. Quant à l'autre personne, elle pourrait prendre le poste actuellement occupé par un agent qui, lui, pourrait remplacer un départ à la retraite début 2006.

En ce qui concerne les subventions qui ne rentrent pas dans le cadre habituel, Monsieur le Président expose deux demandes :

- la première est faite par l'Office du Tourisme, par rapport à la piscine qui, pour l'année passée, affiche un déficit supérieur de 10 000 € à ce qui était prévu et qui demande à la CCCA de bien vouloir combler ce déficit ;
- la seconde vient de l'association Pro-Nomades, qui propose à la CCCA un partenariat pour intervenir sur son canton l'été 2005. Quatre représentations pourraient être envisagées. Le bureau, réuni, a proposé d'allouer la somme de 7 000 € pour l'année 2005.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée d'accepter d'attribuer la somme de 10 000 € supplémentaires à l'Office du Tourisme et 7 000 € à l'association Pro-Nomades et d'intégrer ces montants au budget 2005.

La demande est acceptée.

Cependant, *Monsieur DE GALARD* intervient et regrette ne n'avoir eu, en amont de cette Assemblée, aucun document écrit présentant les grandes lignes du débat, ce qui lui aurait permis de réfléchir aux questions soulevées. Dans ces conditions, il précise qu'il ne prendra part à aucun vote et qu'il en sera ainsi tant qu'aucun document écrit ne lui sera remis avant les Assemblées.

Monsieur le Président précise à Monsieur DE GALARD que tous les points présentés à l'Assemblée Générale ont été au préalable examinés et validés par le Bureau, réunion à laquelle étaient également convoqués les responsables des commissions et à laquelle il était absent.

Monsieur SOULA souhaiterait également posséder les documents avant le vote du budget (avec la convocation, par exemple) et non directement en séance.

Mademoiselle ALABRO confirme que le compte administratif 2004 a été tiré et reste à la disposition de chacun.

Monsieur LAJOUS trouve que les décisions en matière d'investissement sont imposées plus que discutées.

Monsieur FERAUT insiste sur le fait qu'il est impossible de minimiser la sécurité et que la plupart des petites communes n'ont pas les moyens d'avoir un employé communal. Les normes de sécurité étant de plus en plus draconiennes, si elles ne sont pas respectées et qu'il y a un pépin, il en va directement de la responsabilité de la CCCA.

Il ajoute que la location est un système complexe et onéreux. Certains investissements sont nécessaires si l'on veut travailler correctement. Cela a certes un coût, mais en matière de sécurité, il n'est pas possible de contourner les coûts (CACES, contrôles...).

Monsieur TRESCAZES lui répond en soulevant que, si la Communauté n'avait pas les moyens d'investir, elle serait bien dans l'obligation de louer.

Monsieur FERAUT lui communique les tarifs de la location d'une nacelle : 150 € par jour ; si l'on multiplie par 40 (nombre de jours d'utilisation dans l'année), le calcul se passe de commentaires.

Monsieur BOUBE ajoute que ce genre de matériel permet d'accéder sur n'importe quel terrain.

Monsieur CABE déplore que les élus ne s'investissent pas davantage dans les dossiers, comme cela a été fait pour le portage des repas et la piscine. Certains projets, comme le musée, mobilisent très peu les élus alors qu'ils ont une importance capitale pour le canton. Il ajoute qu'assister à une réunion si l'on n'y participe pas activement ne sert strictement à rien.

Monsieur FITTE soulève qu'il pourrait être intéressant de faire transparaître ce que vont rapporter les investissements. Il s'agirait de quantifier le travail et de mesurer ce que l'on gagne au bout de tant de temps, par rapport, par exemple, à une location.

Monsieur le Président lui répond qu'il est impossible de quantifier les choses de la sorte et que c'est en terme de besoins qu'il faut raisonner.

Madame ADER demande le détail de l'utilisation de la nacelle en 2004.

Monsieur FERAUT explique qu'elle a été utilisée 40 jours en 2004.

Monsieur TRESCAZES fait remarquer que toutes ces questions traduisent un certain degré d'exigence de la part des élus et cela est à ses yeux très positif.

Monsieur le Président note qu'il s'agit d'être cohérent et que la réciprocité et la confiance sont nécessaires dans les échanges entre la CCCA et les communes membres. Il arrive que des demandes mettent beaucoup de temps pour revenir, ce qui ralentit les procédures.

Monsieur TRESCAZES suggère de demander aux agents de quantifier le temps passé par commune.

Monsieur FERAUT lui répond que cela se fait déjà, au travers de fiches journalières.

Monsieur MAILHO pense, en ce qui le concerne, que les élus doivent faire un minimum confiance à ceux qui travaillent sur les propositions.

Monsieur FITTE s'exprime au sujet de la piscine et du déficit actuel : il craint que ce déficit ne s'aggrave chaque année un peu plus. Il reste persuadé que l'on doit prévoir et limiter le déficit.

Monsieur DELGADO, quant à lui, pense que les élus devraient davantage s'intéresser aux grands débats d'orientation politique que propose la CCCA.

- Monsieur le Président reprend la parole pour recentrer le débat et aborde le dernier point à l'ordre du jour : la CCCA a été à nouveau sollicitée pour organiser en 2005 les championnats Midi-Pyrénées de cyclisme pour les minimes, les cadets et les juniors. L'an passé, une subvention avait été accordée. Cette année, il serait souhaitable qu'une association indépendante soit créée pour recueillir les fonds et ce, afin d'éviter toute interférence. Les

personnes intéressées par la création de cette association se retrouveront le 28 février à 18 h 30, dans les locaux de la CCCA.

Monsieur le Président énumère les délibérations qu'il s'avère nécessaire de prendre afin de les faire valider par l'Assemblée :

- Création de trois postes de Conducteur Spécialisé 2^{ème} Niveau :

Validé

- Augmentation des taux du contrat d'assurance groupe :

Validé

- Opération individualisée pour la déviation de Terrebasse :

Validé

- Mise en place d'un régime indemnitaire pour la D.G.S. :

Validé

- Règlement Intérieur 2005 :

Validé

- Recrutement de personnel non titulaire :

Validé

- Renouvellement du contrat d'Arnaud SENDES :

Validé

- Attribution d'une Indemnité d'Exercice de Mission pour Mme ROLLANDOT :

Validé

- Attribution d'une indemnité à Jacques FERAUT, Vice-Président délégué et à Patrick BOUBE, Vice-Président :

Validé

- Attribution de 10 000 € supplémentaire à l'Office du Tourisme

Validé

QUESTIONS DIVERSES

REEMPLACEMENT DE MADAME DARNAUD :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, par une lettre en date du 17 janvier 2005, Madame DARNAUD lui a présenté sa démission de déléguée de la CCCA au Conseil d'Administration de l'association TREMPLIN.

Il s'agit donc de nommer un remplaçant.

Monsieur CABE se porte volontaire et est élu par l'Assemblée.

HABITAT :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les communes d'Aulon, de Latoue, de Boussan et de Saint-Elix-Ségla se sont portées candidates pour l'opération logement. Il souhaite que la Commission commence à y réfléchir.

La première opération avait été subventionnée à 47%. Aujourd'hui, la D.D.R. ne subventionnera qu'à hauteur de 20 % ou de 25% ; il faudra donc se tourner vers d'autres financements (D.G.E.).

En ce qui concerne la première opération, les logements de Bachas et d'Esparron sont terminés et occupés, ceux de Cassagnabère-Tournas sont en cour d'achèvement (la fin des travaux est prévu en mai pour une possibilité d'occupation à compter du 1^{er} juin).

DEMARCHE TERRITORIALE :

Monsieur le Président informe que l'ensemble des documents qui avaient été demandés aux communes a été retourné.

Il explique que, dans un premier temps, un accord avait été passé avec la Chambre d'Agriculture, sur la base de la gratuité du service en matière d'études. Or, cette dernière a fait savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2005, ses services devenaient payants. Devant cet état de fait, il a été décidé de procéder à une consultation. Ainsi, ont été consultés la Chambre d'Agriculture, l'A.D.A.S.E.A., l'A.D.V.A. et le cabinet LARSONNEAU.

La date limite pour le retour des propositions a été fixée au 15 mars.

Monsieur le Président annonce la date de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 31 mars à 20 h 30, ainsi que celle de la réunion du bureau qui aura lieu le 17 mars à 17 h 30.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 35.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2005

Délibérations

- I. Création de trois postes de Conducteur Spécialisé 2^{ème} Niveau.
- II. Augmentation des taux du contrat d'assurance groupe.
- III. Opération individualisée pour la déviation de Terrebasse.
- IV. Mise en place d'un régime indemnitaire pour la D.G.S.
- V. Règlement Intérieur 2005.
- VI. Recrutement de personnel non titulaire.
- VII. Renouvellement du contrat d'Arnaud SENDES.
- VIII. Remplacement de l'I.F.T.S. par l'indemnité d'exercice de mission pour Madame ROLLANDOT.
- IX. Attribution d'une indemnité à Jacques FERAUT, Vice-Président délégué et à Patrick BOUBE, Vice-Président.